



Rue du Cloître – 77720 Champeaux
Tel 01 60 66 96 47
Email : rpi.champeaux77@laposte.net

NOMBRE DE DELEGUES		
En exercice	Présents	Votants
9	6	7

Convocation le :
28 janvier 2022

Délibération :

2022-02-04

BUDGET

AFFECTATION DES RESULTATS

Annexe : -

Pages : 2

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Délibération n° 2022-02-04

L'an deux-mil-vingt-deux, le mardi 8 février, en la mairie de Champeaux s'est réuni le comité syndical en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, Président du RPI.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, Président du RPI ;

Monsieur Bruno REMOND, Maire d'Andrezel ;

Monsieur Joël MARTINEZ, représentant de Saint-Méry ;

Madame Candice BOYER, représentante d'Andrezel ;

Madame Nadège DEWANCKER, représentante de Champeaux ;

Madame Véronique LANGRY, représentante d'Andrezel ;

Etaient Absents excusés :

Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;

Monsieur Pascal KUBIAK, représentant de Saint-Méry, représenté par monsieur Joël MARTINEZ ;

Madame Jenifer PEREZ, représentante de Saint-Méry ;

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du comité syndical présents peuvent délibérer en exécution de l'article L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Bruno REMOND est désigné secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature M14 ;

Le comité syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020 du budget, en adoptant le compte administratif qui laisse apparaître :

Reports

Excédent reporté de la section investissement de l'année antérieure :	- 47 349,55 €
Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure :	7 146,40 €

Solde d'exécution

Un solde d'exécution de la section investissement de :	25 402,19 €
Un solde d'exécution de la section fonctionnement de :	31 646,66 €

Besoin net de la section d'investissement

Besoin de financement en investissement :	21 947,36 €
---	-------------

Entendu le rapport de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, Président ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'affectation des résultats du budget de la manière suivante :

Investissement

Déficit reporté (DI 001) :	21 947,36 €
Un solde d'exécution de la section fonctionnement de :	21 947,36 €

Fonctionnement

Excédent de résultat reporté (R002) :	16 845,70 €
---------------------------------------	-------------

2

Fait et délibéré en séance,
Le 08 février 2022,
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET,
Président du RPI,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. P. HOLVOET", is written over the logo and extends to the right.